

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 27

Artikel: Galanterie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malice de femme.

Le *Phare de la Manche* raconte cette aventure assez originale, dans laquelle une paysanne madrée a joué le principal rôle :

Un cultivateur des environs de Coutances venait de mourir, laissant une femme, un cheval et un chien ; quelques instants avant sa mort, il avait fait venir sa femme et lui avait dit : « Tu vendras le cheval et tu donneras le montant de la vente à mes parents ; tu vendras le chien et tu garderas l'argent pour toi ».

Huit jours après, la veuve conduit au marché le chien et le cheval.

Tous les paysans s'arrêtaient devant les écriteaux où on lisait : « Le chien 500 francs, le cheval cent sous ».

« Cette femme est folle ! » disait-on.

Mais à tous les acheteurs elle posait les mêmes conditions : « Pour avoir le cheval, il faut acheter le chien d'abord ; cinq cents francs le chien, et le cheval cent sous ; c'est à prendre ou à laisser ».

Un amateur se presenta enfin pour conclure le marché.

La rusée paysanne avait obéi aux ordres de son mari : elle a gardé pour elle le prix du chien, 500 francs, et elle a donné 5 francs à la famille du défunt.

Comment il faut verser à boire. — Un lecteur nous a demandé de quelle façon on tient la bouteille pour servir du vin. On ne la saisit jamais par le fond, cela est réputé grossier. On prend le corps dans la main assez haut en allongeant l'index sur le col du flacon. C'est la manière la plus gracieuse, la plus aisée, celle qui fait éviter une foule d'accidents désagréables. Ce sont de bien petites choses, mais souvent ce sont ces petites choses qui décident d'une réputation de gentleman.

Galanterie. — Une aristocratique lady anglaise se trouvait dans un grand bal à Stuttgart. Ayant par deux fois consécutives été invitée à danser avec un prince allemand, elle se montra très flattée de cette attention. Aussi avec une franchise toute britannique, elle fit part de sa grande satisfaction à son cavalier.

— Ne m'en faites pas compliment, répondit ce dernier ; cela n'en vaut pas la peine.

— Peut-être votre altesse trouve-t-elle un attrait séduisant dans la danse ? répliqua la lady, un peu choquée de la rebuffade.

— Pas le moins du monde ; je l'abhorre, au contraire.

— Mais alors... serais-je indiscret

de demander à votre altesse le motif qui peut l'engager à danser si elle déteste la danse ?

— Madame, rompit brusquement le prince, je danse seulement pour transpirer.

Souscription en faveur des victimes de l'orage du 2 juin, à Lausanne et dans les environs.

Liste précédente : 348 fr. 30. — M. Ch. Küster, serrurier à Lausanne, 10 fr. ; — Mme Orange, Chemin Jean-Charles, Genève 5 fr. ; — Anonyme, 10 fr. — Total 373 fr. 30 cent.

ATLAS STIELERS. — La 13^{me} livraison de cet important ouvrage vient de paraître chez M. Benda, libraire, à Lausanne. Elle contient trois cartes : *Espagne et Portugal* (1^{re} feuille) ; *Europe orientale* (1^{re} feuille) ; *Amérique du Sud*, carte générale. Toutes ces cartes sont superbes, riches de détails et d'une clarté remarquable.

Réponse à la question de samedi : La ressemblance qu'il y a entre le Flon et l'armée des Alliés à Waterloo, c'est que l'un et l'autre ont fait sauter le *Petit Caporal*.

Ont deviné : MM. Bastian, Forel ; S. Pascal, Lausanne ; J. Schmidt, à Vaux ; L. Orange, Genève ; Berthoud, Bréthonnières ; Abonnés de Daillens ; Bettex, Combremont ; Pelletier, Chaux-de-Fonds ; Rouiller, Yverdon ; Mounoud, Territet ; Bavaud, cafetier, Yverdon. — La prime est échue à ce dernier.

Un abonné, M. A. G. à Genève, pose la question suivante, que nous soumettons à nos abonnés comme simple récréation :

La devise de la Société fédérale de gymnastique se compose de quatre mots : *Franc, Fort, Fier, Frais*.

Chacun des membres de la section de ... prend cette devise pour sa sienne propre, mais en disposant les mots de façon que dans aucune devise ils n'aient le même ordre que dans la devise d'un camarade, c'est-à-dire que si :

A prend : Franc, Fort, Fier, Frais,

B prendra : Fier, Fort, Frais, Franc,

C prendra : Fort, Fier, Franc, Frais.

Et ainsi de suite.

Le nombre des membres de cette section étant égal à celui des combinaisons possibles. On demande quel est ce nombre ?

Boutades.

Un Lausannois, qui se pocharde fréquemment, était l'autre jour au café de la Glisse. Il se fait apporter un demi-litre de vin et remplit son verre ; puis, sortant de sa poche un long fétu, il aspire le liquide.

— Pourquoi, diantre, buvez-vous avec un fétu ? lui demande un consommateur.

— C'est une promesse. J'ai juré hier soir à ma femme que je ne remettrais jamais le nez dans un verre.

Le procès-verbal suivant, rapporté par un journal français, qui en affirme l'authenticité, est trop amusant pour ne pas lui donner une place dans les colonnes du *Conteur* :

« Je soussigné, X..., garde-champêtre de la commune de X..., étant en tournée respective, revêtu de mes insignes distinctifs, j'ai aperçu le sieur Jean T... possesseur de deux choux qu'il avait arrachés avec les mains, appartenant à M. Alcide P... que j'avais vu antérieurement la veille emportant des oignons clandestins, je l'ai conduit chez M. le maire, dont j'ai saisi les choux comme pièce à conviction. Le délinquant a avoué être le voleur des végétations suspectes au détritus d'autrui, dont il est encore en détention. Sur mon refus honorable de me laisser corrompre par une pièce de quatre livres, le délinquant m'a envoyé un nuage de coups de poings et cassé une dent, dont M. le maire a été ébranlé d'indignation, et a eu déjà un procès avec l'octroi en passant un lièvre qu'il avait mis dans une peau de lapin, si bien arrangé que sa mère ne l'aurait pas reconnu, sauf le bout des pattes, qu'il était entré à la barrière de l'octroi, en tenant son lièvre par les pattes de lapin.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, tous droits pour la récupération de la perte de la dent susdite demeurant réservés. »

Un ouvrier en bon lundi, discutait l'autre jour au café sur les croyances religieuses en général, et, faisant l'esprit fort, niait l'existence de la divinité.

— Alors, si vous êtes athée, dit quelqu'un en l'interrompant, ne buvez plus, je vous prie, car il y a un Dieu pour les ivrognes.

B... est généreux de sa nature ; aussi, quand on lui dit :

— As-tu un cigare à me donner ?

Il vous répond :

— Impossible, mon cher, je n'ai que celui que j'allume en ce moment, et un autre que je vais fumer immédiatement après.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOU-Howard.